

COMMUNE DE LA CELLE (CHER)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL - SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Conformément aux articles L 2121-07 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le conseil municipal, légalement convoqué le 13 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire le 17 janvier 2023 à 18h30 en Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – nombre de présents : 10 - nombre de votants : 10

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Nadine DELCAMBRE, Clément TOUZET, Guy CHANTEMILANT, Serge BREVET, Marinette BERGER, Gwennaëlle LE CLECH, Jennifer BRUYÈRE.

Etaient absents excusés : Mathilde THEVENET.

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER

Convocation du 13 janvier 2023, notifiée et publiée par affichage le 13 janvier 2023

La séance a été publique. – Fin de la séance à 20 heures 00

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2022
- Dissolution de la Commission Communale d'Actions Sociales (CCAS)
- Don de l'Amicale des Chasseurs pour les actions sociales de la Commune
- Baliseurs chemins de randonnées
- Equipement mobilier de la R'mise – ouverture budgétaire 2023
- Courriers divers - Questions diverses

DCM 2023-01 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2022

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents, approuve le Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2022.

DCM 2023-02 - Dissolution de la Commission Communale d'Actions Sociales (CCAS)

Monsieur le maire propose au conseil municipal de dissoudre la commission communale d'Actions Sociales, et fait part que les membres du conseil d'administration de la CCAS ont voté cette dissolution par délibération du 19 décembre 2022.

Vu la délibération n°2022-008 du 19 décembre 2022 du conseil d'administration de la CCAS,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, et la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, qui offre la possibilité de dissoudre par délibération du conseil municipal la Commission Communale d'Actions Sociales dans les communes de moins de 1500 habitants,

Considérant que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions requises

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de dissoudre la commission communale d'actions sociales à effet du 1^{er} janvier 2023,
- d'exercer directement cette compétence
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la Commune
- d'en informer les membres du CCAS par courrier

Suite à cette décision, et sur proposition de Monsieur le maire,

le conseil municipal décide de créer une commission communale consultative d'animations sociales composée des membres suivants :

Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Clément TOUZET, Marinette BERGER, Nadine DELCAMBRE, Gwennaëlle LE CLECH, Jacky JAOUEN, Christophe CHANTRIER, Bernard RONDELET, Jennifer BRUYÈRE, Marie-Madeleine DUBOIS, Bernard GERAUD, Rose-Marie YPERZEELE, Ginette RONDELET, Jean Yves LAVALETTE.

DCM 2023- 03 - Don de l'Amicale des Chasseurs pour les actions sociales de la Commune

Monsieur le maire présente au conseil municipal un don de l'amicale des chasseurs de LA CELLE au profit des œuvres sociales de la Commune (CCAS).

Compte tenu de la dissolution de la CCAS,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

-décide d'accepter ce don qui sera encaissé sur le budget communal en vue des dépenses afférentes aux œuvres sociales de la commune.

COMMUNE DE LA CELLE (CHER)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Baliseurs chemins de randonnées

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du mail de la Communauté de Communes Cœur de France relatif à la formation de baliseurs dans le cadre du suivi du balisage des chemins de randonnées.

Sont concernés sur la commune de LA CELLE, les chemins suivants :

- Chemin des Beugnes
- Chemin des Couvents

Madame Jennifer BRUYÈRE et Messieurs Philippe AUZON, Clément TOUZET participeront à cette formation en vue du balisage des chemins communaux.

DCM 2023- 04 - Equipement mobilier de la R'mise – ouverture budgétaire 2023

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la vétusté des chaises et tables de la Maison des Associations La R'mise et présente au conseil municipal des devis pour renouveler cet équipement.

Le conseil municipal,

après avoir examiné les devis des entreprises ALTRAD-MEFRAN COLLECTIVITÉS, et CHRISTIN,

après en avoir délibéré,

- décide d'acquérir 12 tables, 80 chaises et 2 chariots pour un montant HT de 3515,68 € (soit 4218,82 € TTC) auprès de de la Société ALTRAD-MEFRAN COLLECTIVITÉS.

Considérant que la commune n'a pas voté son budget primitif 2023,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- vote l'ouverture de crédits budgétaires d'un montant de 4300 € au chapitre 21 (article 2188) pour couvrir cette dépense,
- Ces crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2023

DCM 2023- 05 – cotisation SPA

Monsieur le maire présente au conseil municipal la cotisation annuelle de la SPA au titre de la fourrière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette cotisation pour un montant de 247,10 €

Fin de la séance à 20 heures

La secrétaire de séance

Le Maire

Agnès CHANTRIER

Philippe AUZON